

Dépistage des cancers Hauts-de-France

LA LETTRE D'INFORMATION

Juillet 2023

Edito

Depuis le 7 mai 2022, les pharmaciens ont la possibilité de remettre le kit de dépistage du cancer colorectal aux patients éligibles.

L'URPS Pharmaciens et le CRCDC Hauts-de-France ont noué un partenariat pour vous accompagner au mieux dans cette nouvelle mission.

Plus d'un an après, nous souhaitons faire un point avec vous par l'intermédiaire de cette newsletter. Nous constatons une appropriation progressive du dispositif et le grand public apprécie la facilité d'accès au test en officine.

Cependant, il faut aujourd'hui aller plus vite et plus loin pour diagnostiquer et prendre en soins de manière précoce ce cancer. Votre engagement est important pour améliorer les indicateurs de santé dans notre Région.

Nous comptons sur vous !

Bien à vous.

Dr Grégory Tempremant
Président URPS Pharmaciens
Hauts-de-France



Dr Jean-Luc DEHAENE
Président CRCDC
Hauts-de-France



Dépistage du cancer colorectal : les taux de participation

Le taux de participation au programme de Dépistage Organisé du Cancer ColoRectal (DOCCR) dans la région des Hauts-de-France est de 28,9% en 2021-2022. Il est en baisse par rapport au taux de la précédente campagne (29,8%) et nettement inférieur au taux national.

Au niveau national, 34,3% de la population a réalisé un test de dépistage du cancer colorectal en 2021-2022, un chiffre en-deçà du standard européen (45 %).

Sources : SPF (juin 2023)

	% participation
France	34,3%
Hauts-de-France	28,9%
Aisne	29,5%
Nord	28,1%
Oise	27,5%
Pas-de-Calais	30,0%
Somme	30,5%

La distribution des kits de dépistage par les pharmaciens



Rappel du cadre de cette nouvelle mission



Les femmes et les hommes, âgés de 50 à 74 ans, sans antécédents personnels ou familiaux ni facteurs de risque particuliers de cancer colorectal ou symptômes digestifs peuvent se procurer le test de dépistage du cancer colorectal auprès de leur pharmacien.

Deux textes encadrent cette nouvelle modalité :

- La convention pharmaceutique signée le 9 mars 2022 avec l'Assurance maladie qui inscrit l'intervention du pharmacien dans le DOCCR (Dépistage Organisé du Cancer ColoRectal),
- L'arrêté du 1er avril 2022 qui modifie le cahier des charges du DOCCR.

Les pharmaciens volontaires **doivent suivre au préalable la formation** dédiée organisée par l'un des CRCDC (Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers).

Les pharmaciens commandent leurs kits sur le site AmeliPro. Ils peuvent remettre un kit sur présentation de l'invitation du CRCDC ou non après avoir contrôlé que le ou la bénéficiaire est bien éligible.

Une rémunération de 5€ par test remis par le pharmacien est prévue dans la convention pharmaceutique.



La formation des pharmaciens pour la remise des kits de dépistage

Le CRCDC Hauts-de-France, en partenariat avec l'URPS Pharmaciens Hauts-de-France, propose aux pharmaciens une formation en e-learning disponible ici : formations.crcdc-hdf.fr

La formation est gratuite, accessible 7 jours sur 7 et dure environ une heure. Elle est ouverte aux pharmaciens titulaires et aux pharmaciens adjoints.

Les thèmes abordés sont :

- L'enjeu de santé publique, les données épidémiologiques, l'histoire naturelle de la maladie et ses facteurs de risque, les bénéfices et les limites du dépistage du CCR,
- Savoir identifier les personnes concernées par le DOCCR et orienter celles qui ne le sont pas,
- Les modalités pratiques du programme, les freins et les leviers pour inciter la personne à se faire dépister,
- Le site d'éligibilité du CRCDC Hauts-de-France.



Pour toute information complémentaire: formation@crcdc-hdf.fr

Quel est le bilan un an après ?

Un an après l'inclusion des pharmaciens dans la distribution du kit de dépistage, on peut constater que cette nouvelle modalité contribue à rendre plus accessible le dépistage du cancer colorectal à l'ensemble de la population des Hauts-de-France.

En effet, suite à la mise en ligne le 28 juin 2022 de la formation proposée par le CRCDC et l'URPS Pharmaciens Hauts-de-France, 68% des officines ont au moins un pharmacien formé et peuvent ainsi distribuer le test immunologique. Le nombre de tests immunologiques distribués par les pharmaciens est en progression avec un pic en mars, mois de mobilisation pour le cancer colorectal.

Toutefois, rapporté à la population cible concernée par ce dépistage (1.769.365 personnes), le nombre de tests réalisés suite à la remise pharmacien reste peu important : 1% de la population cible. Il est à noter que le déploiement de cette nouvelle modalité n'en est qu'à ses débuts et qu'il se poursuit.

Chiffres du 01/07/2022 au 02/06/2023

1845 Pharmaciens HDF formés

1333 Officines HDF avec au
68% moins 1 pharmacien formé

29713 Tests remis

955 Exclusions

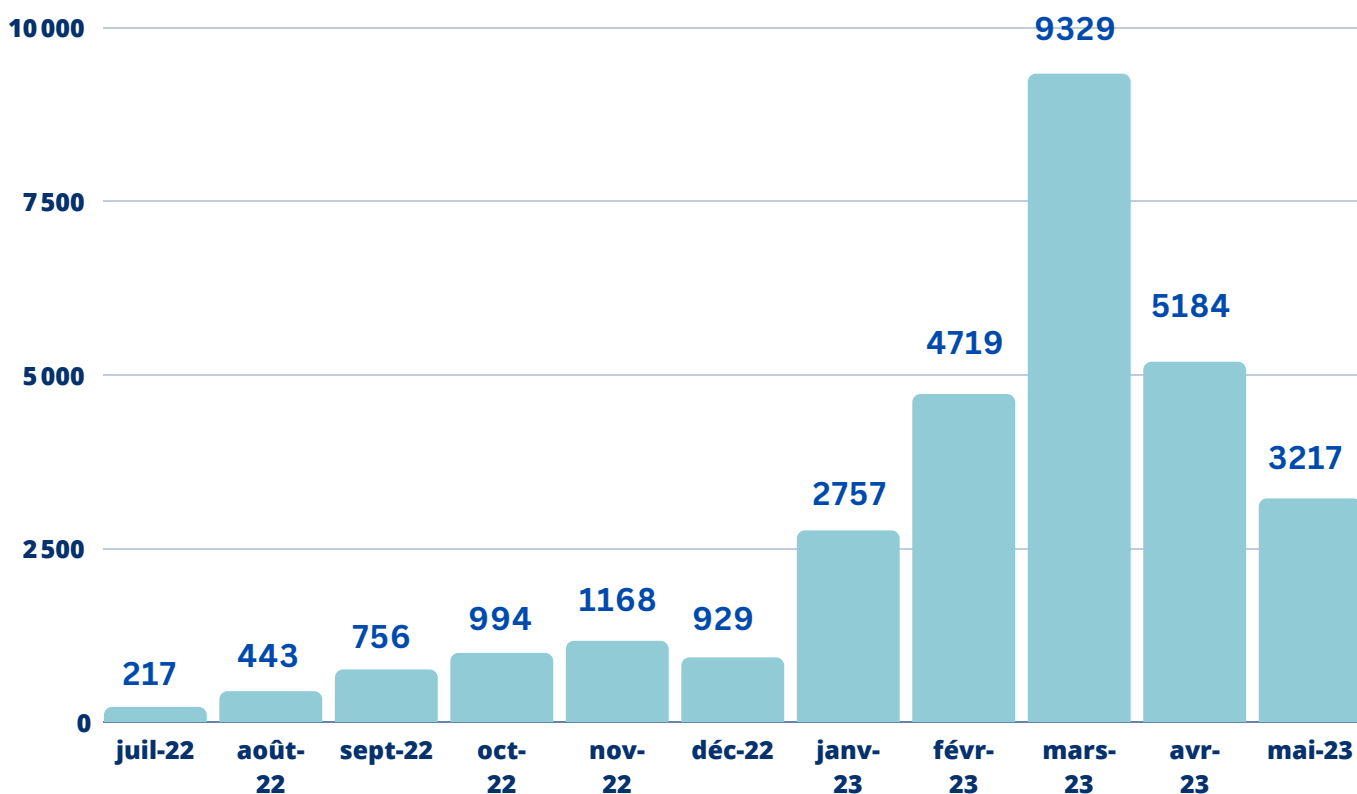
17260 Tests réalisés

16319 Tests négatifs

663 Tests positifs

420 Tests non analysables

Remises de tests par les officines





Un outil à la disposition des pharmaciens : le site d'éligibilité

Afin d'accompagner les pharmaciens dans cette nouvelle mission, le CRCDC Hauts-de-France met à leur disposition un outil en ligne permettant de se connecter directement à la base de données du CRCDC : le site d'éligibilité.

Ergonomique et facile d'emploi, cet outil aide les pharmaciens à vérifier l'éligibilité de leurs patients au dépistage du cancer colorectal et leur permet de :

- Remplir, télécharger et/ou imprimer le questionnaire INCa,
- Déclarer une remise de kit DOCCR,
- Demander l'envoi d'une invitation,
- Déclarer une exclusion DOCCR,
- Echanger directement avec le CRCDC Hauts-de-France.

Pour demander votre accès au site d'éligibilité ou pour toute information, les équipes du CRCDC sont à votre disposition à eligibilite@crcdc-hdf.fr

**1296 officines
ont un accès au
site d'éligibilité
et vous ?**



Témoignage

Un pharmacien partage son expérience dans la promotion du dépistage du cancer colorectal auprès de ses patients.

“

J'utilise quelques stop comptoirs qui peuvent interpeller les patients.

Sinon, pour être plus proactive sur cette nouvelle mission, je leur demande s'ils sont à jour de leur dépistage. S'ils me disent non ou s'ils ne savent pas vraiment, je vérifie leur éligibilité sur le site du CRCDC de ma région. Ils apprécient souvent de récupérer leur enveloppe à la pharmacie.

”